

AMENDEMENTS AU DOCUMENT D'ORIENTATION

Surlignés en vert : les amendements de forme (corrections d'orthographe ...)

Surlignés en gris : les amendements qui a priori ne devraient susciter que des discussions courtes

Surlignés en rouges : les amendements qui vont sans doute susciter des discussions plus longues

Ce classement a pour seul but de faciliter l'organisations des discussions mais n'a évidemment rien de définitif. Il pourra être revu lors de la 1^{ère} réunion de la commission.

Section Lille

Dans la table des matières, partie IV, 1-8,

Après « f. Développer les relations syndicales internationales dans la recherche »

Ajouter la proposition suivante : « g. Identifier et lutter contre les discriminations à l'intérieur du syndicat et protéger les victimes.

Pour le SNTRS-CGT, il est important que toutes et tous, militant·es, syndiqué·es et élu·es puissent être formé·es sur l'égalité des droits pour agir syndicalement contre les discriminations, les LGBTphobies, le sexisme et les violences sexistes et sexuelles au sein de l'organisation syndicale. Des formations syndicales sur ces sujets doivent être rendues disponibles également pour les équipes de formation de la CGT.

Pour combattre efficacement contre les discriminations au travail, il nous faut nous aussi, savoir les reconnaître et lutter contre elles au sein de notre organisation.

Pour ce faire, nous proposons la création d'un groupe de travail sur la lutte contre les discriminations en interne. Ce groupe pourra s'appuyer sur la mise en place d'un certain nombre de rencontres entre personnes concernées afin d'identifier les problématiques propres à chaque groupe spécifique dans le but de rendre le SNTRS-CGT plus inclusif pour toutes et tous. **Ces groupes spécifique se réunissent en non mixité. Les thèmes sont : Groupe non mixte femme, groupe non mixte personne racisée, groupe non mixte handicap (visible ou invisible) et groupe non mixte minorité sexuelle.»**

→ Cela permet d'affirmer une volonté d'amélioration de la vie syndicale à travers la lutte contre les discriminations dans notre propre organisation. Un tel travail ne peut être que bénéfique au vue de la sensibilité à ces sujets des jeunes syndiqué·es.

Section Alpes

Modification :

L. 2 : En début de paragraphe, ajouter : « Le SNTRS CGT est un syndicat de paix »

Cette phrase est une introduction à ce paragraphe qui commence brutalement sans savoir de quoi il est question.

Section SNR

Ligne 5 : supprimer justement qui est un mot peu approprié dans le contexte

Section Midi Pyrénées :

- Partie I - « 1 Introduction » : page 5 - Lignes 5 à 8

Remplacer de « *L'économie capitaliste ne perd jamais le nord... » à « ...milliers de vies sacrifiées. » par :*

« La guerre est la conséquence directe des luttes prédatrices pour le partage du monde et ses ressources entre les différentes puissances impérialistes, dont la France. L'économie capitaliste ne peut perdurer sans générer des profits. Peu lui importe d'engendrer des dégâts énormes et de sacrifier des centaines de vies. »

Section Paris

Nord :

L'introduction

Ligne 8, après « ... sacrifiées », ajouter :

Logique capitaliste et logique coloniale vont de pair, comme on le voit actuellement en Kanaky-NouvelleCalédonie où l'État français, rompant brutalement avec le processus de décolonisation de l'accord de Nouméa, n'hésite plus à passer en force contre le peuple kanak et à déployer des stratégies de maintien de l'ordre et de répression coloniale d'un autre temps, afin de préserver ses intérêts et ceux de la classe dirigeante anti-indépendantiste locale.

Lignes 9-10, modifier (supprimer mots barrés, ajouter mots en gras) :

Même quand la barbarie atteint des sommets, comme notamment, en Palestine **où se déroule** actuellement **une guerre génocidaire** [...] les nombreuses manifestations massives pour ~~la paix~~ **un cessez-le-feu, le respect du droit international et la solidarité avec les Palestinien·nes** de par le monde, dont celles **y compris** à Tel Aviv, qui exigent, notamment, la démission ~~de~~ **du premier ministre** Netanyahu.

Section Midi Pyrénées :

- *Partie I - « 1 Introduction » : page 5 - Lignes 12 à 14*

Remplacer de « *Signalons aussi les actions syndicales menées dans plusieurs pays, de refus de la manutention des livraisons d'armes et de blocage de moyens de les transporter. » par :*

« A l'unisson des actions syndicales menées dans plusieurs pays, refusons la production, et la livraison d'armes à Israël, et associons-nous à l'appel des syndicats palestiniens du 17 octobre 2023 (<https://www.workersinpalestine.org/the-calls-languages/english>). »

Section Côte d'Azur

Ligne 17 : l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Section Paris

Nord :

Ligne 18, après « envers des collègues », ajouter :

(et des camarades) et ont pu donner lieu à des procédures disciplinaires.

Ligne 21, après « CGT du Nord », ajouter :

La liberté d'expression syndicale, partout, et les libertés académiques, dans notre secteur, sont continuellement menacées et nous devons les défendre sans relâche.

Ligne 21-22, supprimer :

Il est vrai qu'il faudrait être inconscient·e pour ne pas avoir peur lorsque l'on regarde la situation générale, mais

Ligne 22, remplacer « c'est encore une fois, et notamment la lutte de classe, qui doit être notre boussole » par :

c'est toujours la lutte de classe et l'organisation collective contre toutes les oppressions qui doivent nous guider

Section Lille

Ligne 22 : Après « c'est encore une fois l'organisation, et notamment la lutte des classes, » Ajouter : « antiraciste et antifasciste, » → La « classe », n'est pas une réalité homogène et inclure l'antiracisme politique me semble essentiel afin de lutter contre l'exploitation capitaliste et toute forme de système de domination. De même rappeler le caractère antifasciste de la lutte de classe et de son organisation permet d'identifier clairement l'orientation du syndicat.

Section Paris

Nord :

Ligne 24, corriger « minuit moins une » par « minuit moins le quart » Lignes 25-30, supprimer :

« par le biais des élections législatives... homophobe et violente »

Section Lille

Ligne 30 : Remplacer « L'extrême droite est raciste, antisémite, sexiste, homophobe et violente » par « L'extrême droite est raciste, antisémite, sexiste, homophobe transphobe et violente » → Puisque la liste est exhaustive, autant ne pas oublier les discriminations de genre également.

Ligne 33 : remplacer « climatique et environnementaux, les droits des femmes, etc. » par « climatique et environnementaux, **les droits des femmes et des minorités**, etc. » → L'ajout fait écho aux ajouts précédant.

Section Paris

Nord :

Ligne 33, après « femmes, etc. », ajouter :

C'est pourquoi il est crucial de décliner, à l'échelle de notre secteur, une vraie stratégie d'intervention sur cette question. Nous sommes en effet directement concerné·es, tout d'abord, par les politiques racistes mises en place par l'État français, que ce soit le mal nommé programme « bienvenue en France » ou la récente loi sur l'immigration qui durcissent encore des conditions de circulation et d'accueil - déjà fort compliquées - des étudiant·es et des chercheur·euses étranger·es, dont les collaborations sont essentielles pour maintenir une recherche vivante et ouverte. Il est urgent, en outre, de mettre sur pied une campagne visant à combattre, sur nos lieux de travail, toutes les inégalités, violences et discriminations engendrées par les rapports de genre, de race et de sexualité qui sont à l'origine de nombreux signalements reçus par notre syndicat, notamment venus des travailleurs et travailleuses les plus précaires. Enfin, la défense et le renforcement des services publics, et notamment de celui

de la recherche publique, ont un rôle crucial à jouer pour contre-carrer la montée des idées xénophobes et travailler à produire de nouvelles solidarités.

Section SNR

Ligne 33 : *ajouter en fin de phrase* les droits des femmes et **des populations migrantes, etc.**

-> la ligne 33 corrigée par SNR et Lille pourrait devenir : climatique et environnementaux, les droits des femmes, des minorités et **des populations migrantes, etc.**

Section Paris Nord :

Ligne 39, supprimer :

ou plus généralement de la civilisation.

Ligne 41, supprimer :

et surtout présentes jusque dans des petits villages, preuve concrète du rejet de toute la population.

Section Côte d'Azur

Ligne 48 : **santé des salarié-e-s**

Section Paris

Nord :

Ligne 55, après avoir mis « mouvement féministe » au singulier et mis un point, ajouter :

La dénonciation des violences sexuelles au travail dans le sillage de #MeToo a, ces dernières années, remis au centre de l'agenda féministe la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, jusqu'à devenir un axe majeur de la lutte syndicale - dans le travail salarié comme dans le travail militant. Dans la période récente, le mouvement féministe a également permis d'inscrire Lignes 55-56, supprimer : en ce qu'il a pour l'étape essentielle dans une lutte très symbolique et concrète à la fois : l'inscription de

Section SNR

Ligne 84 : *remplacer* « complexification » par **simplification**, pour être cohérent avec la ligne 102 qui parle de simplification dans les préconisations de la Ministre.

(Mais est-ce qu'en faisant ça on donne exactement le même sens à la phrase ???)

Section Côte d'Azur

Ligne 114 : **affecté-e-s**

Section SNR

Ligne 125 : *ajouter* est utilisée **comme prétexte**

Ligne 136 : *ajouter* est constitué de notre statut **de fonctionnaire...**

Section Côte d'Azur

Ligne 178 : Crédit d'impôt recherche

« C », « I », « R » sont bien pour Crédit, Impôt, Recherche, mais on dit Crédit d'impôt recherche (voir sur le [site de la DGFIP](#)). D'autres lignes du document devraient être modifiées (445, 473, 736, et p. 30)

Section Orsay :

Ligne 191 : ajouter « aux 157 milliards d'euros d'aide aux entreprises (rapport en 2022 de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires)) » avant nombreux cadeaux fiscaux.

Ligne 192 : Ajouter « Les entreprises du CAC40 ont ainsi versé un montant record de 97,1 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2023 (Le Revenu 7/01/24). Ces profits se font au détriment des salaires, des investissements, du financement de la recherche. »

Section SNR

Ligne 193 : ~~supprimer et ajouter~~ **de se priver de détourner de telles recettes annuelles vers le privé**

Section Paris

Nord :

Ligne 205, après la phrase qui se termine par "succès", ajouter :

Notre travail quotidien d'accompagnement des salarié·es, au sein d'instances comme les F3SCT ou F4SCT, et de prise en charge des questions ayant trait à la santé et à la sécurité au travail est fondamental. Il doit être poursuivi et renforcé non seulement pour combattre la souffrance au travail, mais pour gagner des acquis et renforcer les solidarités par le bas. C'est la combinaison de ces différentes interventions qui peut permettre une campagne continue de syndicalisation.

Section SNR

Ligne 221 : ~~supprimer et remplacer~~ **-Toute la recherche est mise à son service La recherche publique est largement mise à son service, ...**

Remarque générale sur le paragraphe « La recherche et la crise structurelle du capitalisme » : Ce paragraphe dénonce la façon dont l'innovation est pilotée au profit au capitalisme. Comme il n'est pas clairement indiqué ce que propose le SNTRS-CGT, on peut en déduire que le SNTRS-CGT est contre l'innovation, ce qui est grave.

Dans ce document d'orientation il serait important de préciser que le SNTRS-CGT se prononce pour encourager l'innovation, mais pas dans les conditions imposées par le capitalisme. L'innovation doit permettre d'améliorer les conditions de vie de toutes et tous sur la Planète et non pas de creuser les inégalités. Il serait important que le Congrès puisse débattre sur ce sujet Recherche et Innovation.

Section Côte d'Azur

Ligne 225 : le MESR s'appelle le MESRI « I » pour innovation entre 2017 et 2023.

Je m'explique : sur le site du gouvernement, c'est MESR. Le gouvernement Macron a effectivement introduit le « I » pour innovation en octobre 2017, et cela jusqu'en octobre 2023. Je me base sur les B.O. du MESR. Je pense que la critique de la CGT a porté ses fruits, sans doute une résistance de l'intérieur du ministère.

Ligne 229 : un-e véritable intermédiaire

Ligne 231 : chiffre d'affaires

Section Provence

L 241 :

Explications : Dans l'énumération du rôle de la Recherche fondamentale, « la description du monde » constitue une base majeure et trop souvent sacrifiée ou omise dans les missions de la Recherche...

L241, ajouter à la fin : (après objectif ...) « ... la description du monde, ... »

L 244 :

Explications : il nous semble essentiel de relever et de dénoncer les formules creuses (marketing) sur lesquelles s'appuient les capitalistes pour soumettre la recherche publique. Alors que ce sont des éléments au cœur de notre lutte ces terminologies sont absentes de notre texte. Il convient de les nommer pour mieux les combattre. **L 244 : ajouter à la fin de la phrase**

« Cette recherche de marché transforme non seulement la Recherche appliquée mais aussi la Recherche fondamentale en s'alignant autour des notions de « rayonnement et excellence », sur des pratiques de communications commerciales, au détriment de l'approfondissement de la connaissance et de la compréhension du monde. »

Section Alpes

Amendement :

L. 244 : Remplacer « la compétitivité des entreprises » par « la compétitivité et la croissance des entreprises, ce qui est incompatible avec un modèle de sobriété vers lequel notre société doit tendre. »

Section Curie :

Supprimer lignes 255-257 sur le globish : concept intéressant mais non pertinent ici

Section Côte d'Azur

Ligne 280 : système des APC (access processing charges), modèle auteur-payeur qui

Section Paris

Nord :

Ligne 294, à la fin du paragraphe, après "propriété intellectuelle",

ajouter : ainsi que la mise en danger de nombreux métiers.

Section SNR

Ligne 305 : *supprimer et ajouter* Pour le SNTRS-CGT, c'est d'abord le mode de production capitaliste qui est **principalement responsable de l'aggravation de**

l'empreinte humaine ... Ligne 311/312 : *supprimer et remplacer exploitant*
~~notamment la haine xénophobe et nationaliste~~ **tout en organisant et attisant la**
xénophobie et le nationalisme.

Lignes 323, 324 et 325 : *supprimer* « ~~Le SNTRS-CGT dénonce ... hégémonique.~~
~~Outre la dénonciation des pratiques prédatrices,~~ ». Le SNTRS-CGT doit veiller

Remarque : L'économie capitaliste ne produit pas pour produire (productivisme) mais produit pour vendre la plus-value pour faire du profit. Le terme consumérisme a plusieurs sens ; sans préciser celui qui est retenu ici, la phrase est confuse. Défendre les salariés, c'est demander que leurs salaires soient augmentés (en diminuant la part de la plus-value créée par leur travail qui va au capital) pour qu'ils puissent consommer en fonction de leurs besoins.

Section Paris

Nord :

Ligne 337-342 : supprimer à partir de "La science est porteuse de solution" jusqu'à "la casse de nos droits".

Section Alpes

Amendement :

L. 337 : Remplacer « La science... empreinte carbone » par « La recherche de solutions par la technologie est un écueil dans lequel nos organismes de recherche ne doivent pas tomber. Les recherches organisées en interdisciplinarité doivent être développées pour essayer de répondre aux questions environnementales. »

L'idée exprimée est la même que la phrase précédente. Nous apportons ici deux nouvelles orientations.

Amendement :

L. 342 : A la fin du paragraphe, ajouter : « Le programme de transition des Organismes nationaux de recherche n'est pas assez ambitieux et laissent la porte ouverte au greenwashing. Nous devons lutter contre toute forme de greenwashing dans les organismes nationaux de recherche. »

Modification :

Remplacer « CCD » par « CDD »

Section Paris

Nord :

Ligne 371, remplacer "des chercheurs et des chercheuses et de la recherche" par :
des personnels de la recherche et de la recherche elle-même

Ligne 372, après le § qui se termine par « à leur service », ajouter :

« La logique du financement par projets a aussi pour implication de transformer les chercheur·es en managers de la recherche. Iels se retrouvent, parfois malgré eux et elles, en position de recruter et de gérer des équipes de travailleurs·ses précaires, sans avoir jamais été formé·es pour cela. Ce mode de fonctionnement, ajouté à la précarité des emplois sur des fonds non pérennes, forme un terreau idéal sur lequel prospère de la souffrance au travail. Nous sommes de plus en plus saisi·es par des collègues pour des situations de harcèlement et de maltraitance au travail, ou encore de manquements graves aux codes du travail et de la fonction publique (non-respect

des missions inscrites dans la fiche de poste, etc.). Ces situations sont d'autant plus complexes à prendre en charge que la logique du financement par projets tend à diluer les responsabilités en multipliant les tutelles et à isoler les travailleurs·ses précaires, qui ne sont souvent pas intégrés·es pleinement aux laboratoires ou aux équipes de recherche au-delà du projet pour lequel ils ou elles ont été recrutés·es. Cette politique de financement par projets pose avec une particulière acuité la question de l'existence d'instances et de procédures inter-tutelles pour traiter les situations de harcèlement et de maltraitance au travail. »

Ligne 373, remplacer « En effet » par « En outre ».

Ligne 373-374, remplacer "pour des durées limitées" par : pour des missions et des durées limitées

Section SNR

Ligne 382 : ajouter une phrase La compétition instaurée à tous les niveaux casse les collectifs de travail et nuit aux échanges d'idées propices à l'émergence de nouveaux concepts.

Section Alpes

Modification :

L. 383 : A propos du nombre de faux, etc. Il manque des données chiffrées.

Section SNR

Ligne 386 : supprimer « Mais, cette avancée est restée inachevée : sous prétexte de ne pas créer »

Section Alpes

Amendement :

L. 391 : avant « produisent... » ajouter « ajoutent de la charge de travail aux services gérant de leurs contrats, »

Amendement :

L. 418 : A la fin du paragraphe, ajouter « Nous ne devons pas perdre de vue que la recherche publique doit rendre des comptes à l'ensemble de la société française, en partageant les connaissances. » Cette idée n'est pas présente dans le document.

Section Orsay :

Ligne 418 : ajouter à la fin de la phrase « et que le SNTRS-CGT combat ».

Section Paris

Nord :

Ligne 423 après "source de profit." ajouter "Une telle vision productiviste de la recherche exclut les sciences humaines et sociales.

Section SNR

Ligne 426 : supprimer et remplacer « S'il revient au politique à une politique gouvernementale de définir »

Section Alpes

Amendement :

L. 434 : Après « fondamentale » ajouter « et de remettre le progrès plus que les profits au centre de la société. »

Section SNR

Ligne 441 : *supprimer ou inverser?* « Parler d'effort de recherche sans parler de structuration de la recherche n'a pas de sens »

Ligne 442 : *ajouter et modifier* « L'effort de recherche de la France, **la part des dépenses de la recherche publique et privée dans le PIB, a baissé en 2022 (2,18 %) ...** »

Remarque : Pourquoi n'y a-t-il pas d'actualisation ici pour 2023 et 2024, comme cela a été fait en page 8 de ce document d'orientation sur le même sujet ?

Section Alpes

Modification :

L. 442 et suivantes : après chaque pourcentage, ajouter « du PIB »

Section SNR

Ligne 459 : *ajouter* « du quinquennat **présidentiel en 2027** ».

Section Paris

Nord :

Ligne 480, entre "chercheuses" et "des ingénieurs..." *ajouter* : plus encore
Il faudrait ajouter 'et plus encore celui' et non juste 'plus encore'

Section SNR

Ligne 485 : *supprimer/ajouter* « Nous demandons ... » **Pour une recherche scientifique à la hauteur des enjeux du XXI^{ème} siècle, le SNTRS-CGT demande** la mise en place d'un plan...

Section Curie :

Supprimer lignes 528-531 sur Stanislas Guerini : changement de ministre

Section SNR

Ligne 531 : *ajouter en fin de phrase* **et ce serait encore un coin enfoncé dans le statut de la fonction publique**

Proposition de réécriture suite au changement de gouvernement :

Le Sntrs-CGT se battra contre tout projet de loi qui viserait à une individualisation des rémunérations des agents de la fonction publique sous couvert d'amélioration de l'attractivité des salaires et des parcours professionnels de ces personnels. Une telle individualisation, ne servirait qu'à poursuivre la casse du statut des fonctionnaires.

Section Paris

Nord :

Réécrire les lignes 532 à 538 comme suit (sur le salaire socialisé) :

La baisse substantielle de nos salaires réels depuis plus de 20 ans touche aussi, très fortement, leur partie socialisée, qui a fait l'objet d'attaques incessantes.

Le SNTRS-CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration des régimes de retraites à prestations définies : le régime général, les régimes particuliers, les régimes de la fonction publique, dont le code des pensions des fonctionnaires de l'État. Il se prononce contre le système des décotes et surcotes et demande le retour de la retraite à taux plein, avec au moins 75% du salaire brut des 6 derniers mois pour les fonctionnaires, après 37,5 annuités de cotisations au maximum. Le SNTRS-CGT refuse tout système de retraites par points - il s'est battu récemment pour empêcher qu'un tel système voie le jour - ou par capitalisation.

Le SNTRS-CGT se prononce également pour la reconquête et l'amélioration de droits à la santé financés par le salaire socialisé. Dans l'immédiat, il demande que l'État employeur porte sa participation à la hauteur d'au moins 50% la couverture de protection sociale complémentaire. À terme, nous demandons le remboursement à 100% des soins médicaux avec prise en charge totale par l'assurance maladie obligatoire.

Nous demandons l'abrogation des jours de carence pour les arrêts maladie, dans la fonction publique comme dans le secteur privé, ainsi que des déremboursements ou autres restes à charge pour les médicaments, examens ou soins médicaux.

Sur les ZRR nous proposons d'ajouter le paragraphe 4.3 (NB : les paragraphes précédents, notés 1.4.1 et 1.4.2, devraient plutôt être numérotés 4.1 et 4.2) suivant dans la partie III du document d'orientation, donc entre les lignes 622 et 623. L'amendement a été rédigé avec la section Alpes. 4.3 Mettre fin aux ZRR abusives et aux autres entraves arbitraires à notre travail

Ces dernières années, les Zones à Régime Restrictif (ZRR) se sont multipliées, insidieusement, sans débats ni consultations préalables avec les personnels de la Recherche publique, générant des entraves à l'exercice des libertés académiques dans les laboratoires de recherche publique et causant la dégradation des relations académiques internationales ainsi placées sous la tutelle des autorités militaires.

La quasi-totalité de ces mesures de placement en ZRR sont en fait injustifiées et abusives : elles ne devraient concerner que les unités de recherche travaillant de façon directe et avérée sur des sujets définis par les textes réglementaires de la Protection du Patrimoine Scientifique et Technologique (PPST). Pourtant, au premier semestre de 2024, un nouveau décret est venu renforcer les sanctions pénales à l'encontre des responsables administratifs qui se seraient montrés négligents dans la mise en œuvre de la PPST, contraignant les organismes et établissements universitaires à envisager la généralisation de la mise sous la tutelle d'un haut fonctionnaire défense, de l'ensemble des unités de recherche pour minimiser le risque de poursuites pénales. Le passage de toutes les unités sous le statut de ZRR semble visé à court terme.

Par ailleurs, les unités qui n'ont pas, à ce jour, adopté le statut de ZRR se voient progressivement entravées dans leurs décisions par des mesures de contrôle opaque de leurs recrutements de chercheurs étrangers, mesures prises le plus souvent par les directions des EPST sous injonction des ministères de tutelle, initiant une dégradation de la perception de l'accueil des laboratoires français à l'étranger et une incompréhension croissante des logiques de censure qui ruinent des mois de travail des personnels de recherche des unités.

Cette tendance à la militarisation - au sens d'une mise sous tutelle militaire - des unités de recherche, donnant un pouvoir discrétionnaire à un mandataire du ministère de la Défense sur les décisions d'une direction d'unité, s'inscrit dans les politiques successives de tous les gouvernements de renforcement de l'investissement dans l'innovation pour la Défense qui s'est concrétisée par l'émergence de l'Agence de

l'Innovation pour la Défense et par le vote à l'assemblée nationale d'une nouvelle loi de programmation militaire conférant à la seule recherche à usage militaire des fonds bien supérieurs à ceux consentis, par exemple, par 24 pays membres de l'OTAN pour constituer ledit Fonds d'innovation de l'OTAN (NIF) pour les deep tech, dont ni la France ni les Etats-Unis d'Amérique ne font partie. Et pour cause, le contexte de militarisation de la recherche publique en France répond à une volonté affichée par le capital militaroindustriel de consolider la position de leadership mondial de la France sur le marché de la vente d'armes et des technologies de la Défense dans un environnement global parsemé de conflits armés, voire de guerres larvées. Et il apparaît évident que cette généralisation des mesures sécuritaires de passage en ZRR, sous couvert de prémunir le potentiel scientifique et technique de la France de toutes menaces d'ordre sécuritaire ou mettant en danger la propriété industrielle, dont celles émanant d'adversaires "usuels" comme de pays "partenaires" membres de l'OTAN, vise à borner la liberté académique et la liberté de recherche en les plaçant sous le couperet de mesures liberticides. Nous ne pouvons tolérer ce glissement progressif vers la mise sous tutelle militaire de nos laboratoires de recherche scientifique. Cette politique est nocive tant pour la science académique et sa mise en oeuvre autoritaire menace les droits, les libertés et contribue à dégrader les conditions de travail des personnels de la Recherche concernés.

Nous réclamons la suspension des passages en ZRR injustifiés et la fin de toutes les mesures similaires qui entravent les missions des personnels de la Recherche publique. Tout nouveau classement en ZRR devrait au minimum faire l'objet du consentement de toutes les composantes d'une unité de recherche et d'une information préalable transparente. Toutes les ZRR devraient faire l'objet d'un droit de regard des représentants du personnel afin de vérifier la proportionnalité entre les besoins de protection de données ou matériel sensibles et les dispositions restrictives mises en place. Rappelons aussi que ces questions ne concernent pas que les unités de recherche en sciences formelles et expérimentales : les sciences humaines et sociales aussi, par leurs collaborations internationales ou leur étude de sujets que le pouvoir a classés comme "sensibles" (ce qui peut être très large : environnement, militantisme, industrie, nucléaire..), sont potentiellement concernées par ces restrictions.

Nous appelons la Communauté Académique des personnels de la Recherche publique de France, dans son ensemble, à se saisir de la défense des libertés académiques que les passages en ZRR menacent, ce par la création d'Assises Permanentes des Libertés Académiques en France où ces questions seront abordées et une position unitaire des personnels de la Recherche Publique sera adoptée et adressée aux parlementaires et au gouvernement.

Les personnels de la Recherche Scientifique ont été ignorés voire ostracisés sur ces questions, ceux-ci doivent reprendre l'initiative !

Section CAEN :

Ligne 534 : Remplacer « Il se prononce contre le régime de décote et de surcote » par « IL demande l'abrogation du régime de décote et de surcote »

Ligne 535 : Préciser la durée de cotisation (37,5 ans, 40 ans) pour une retraite à taux plein

Section SNR

Lignes 535/536 : ajouter « à 60 ans à taux plein pour une carrière complète ».

Remarque : revendiquer une retraite à 60 ans à taux plein sans conditions n'est pas réaliste. *De plus, supprimer la phrase suivante qui doit être actualisée et remplacer par : **Il continuera à se battre contre tout projet de retraites par points et pour un système de retraite solidaire à prestations définies.***

Lignes 537/538 : *supprimer la phrase qui doit être actualisée et remplacer par : **Le SNTRS-CGT veillera à ce que les accords qui viennent d'être signés au niveau ministériel pour la protection sociale complémentaire soient respectés lors de leur mise en application.***

Section Orsay :

Ligne 563 (§ III. 3) : ajouter « La dérogation au Code de l'Education qui a lieu dans ce type de structure doit cesser. »

Section Sorbonne Université : entre l. 582 & l. 622: « Il faut augmenter la représentativité des personnels dans les instances des EPST pour plus de démocratie. »

Section Alpes

Modification :

L. 583 et 601 : il nous semble qu'il y a un problème de numérotation

Section chercheur

Ajout l600 à la fin du 1.4.1 « *Dans cette mesure, nous considérons que, comme le recommande le Comets du CNRS ou le Comité Éthique en Commun (INRAE-Cirad-Ifrémer-IRD), une charte de l'engagement public n'est pas appropriée, et qu'il vaudrait mieux aller vers un guide, qui ne soit pas contraignant mais prodigue des conseils aux agent.es qui souhaiteraient s'engager dans le débat public.* »

Section SNR

Ligne 584 : ajouter « La recherche **publique** doit être fondée ... »

Section Provence

:

L 601 ou L 476

Explications : *Nous partageons un grand nombre de constats et d'éléments d'orientation visant à défendre la Recherche et les emplois, mais nous avons regretté l'absence de référence aux conséquences profondes sur nos métiers. Il nous semblait important de faire le lien des incompatibilités entre la recherche publique que l'on défend et les logiques capitalistes et particulièrement autour des métiers ITA. Cette proposition portant une dimension politique autant que spécifiques aux métiers, il était difficile de lui trouver une place sur les métiers de la recherche sinon là, en créant un L601bis ou dans un L 476 bis. Un paragraphe sur les métiers de la recherche est indispensable... **Ajout un 601 bis***

« La recherche repose sur des principes de production de la connaissance et des savoir-faire spécifiques. L'ensemble des métiers de la recherche sont à ce titre très particuliers. Or le modèle capitaliste exige une standardisation des professions pour faciliter la logique de concurrence, permettre l'interchangeabilité, et entretenir la

compétition sur l'emploi pour dévaluer la valeur du travail et pour pousser les services publics à l'externalisation afin d'alimenter l'économie de marché. Le problème de cette équation c'est la négation des spécificités des métiers de la recherche. Mais dans la recherche, l'activité scientifique et notamment celle des ITA, ne va pas reproduire ou déployer seulement des connaissances et des savoir-faire mais il va en produire par un usage détourné des connaissances établies en vue d'en créer de nouvelles. Cela est un élément clé de la classification des qualifications et de la gestion de l'immense variété de nos métiers.

Ce constat doit demeurer un arc boutant de la défense de nos emplois contre la compétition, la contractualisation et potentiellement l'externalisation. En défendant « les métiers de la recherche », nous justifierons et défendrons efficacement nos emplois, notre statut, et des revalorisations portées par leurs classifications. »

Section SNR

Lignes 606/607 : *Remarque* « un outil unique de gestion ... quelles que soient les tutelles » dans les unités mixtes : est-ce encore aujourd'hui une revendication du SNTRS-CGT ? N'y a-t-il pas contradiction avec les lignes 105/106 de ce document d'orientation où le SNTRS-CGT critique le rapport Gillet qui préconise une délégation globale de gestion à l'établissement de tutelle hébergeant le labo ? Ceci mériterait d'être éclairci.

Ligne 610 : *ajouter en fin de phrase* **parce qu'elle génère souvent une perte du sens du travail à effectuer et beaucoup d'incompréhensions, source de stress.**

Ligne 615 : *ajouter une phrase* : **Le SNTRS-CGT qui a lutté pour la mise en place de ces instances représentatives des personnels de toutes catégories continuera à se battre pour que leur existence soit développée et leur champ d'action élargi.**

Section Provence

.

L 622 :

Les textes présentés ne rentrent pas suffisamment dans l'orientation de l'action syndicale. Nous partageons les constats, les causalités et la vision globale de l'organisation de la recherche tant politiquement qu'au niveau opérationnel des laboratoires. La projection de l'action syndical auprès des personnels doit s'accompagner par une meilleure lisibilité de nos analyses en projetant nos illustrations et nos propositions au plus près du quotidien des personnels. Nous devons plus explicitement évoquer les conséquences sur l'appauvrissement du champ des activités scientifiques autant que sur la mutation des métiers de la recherche.

Pour cela nous proposons d'ajouter une 622 bis pour illustrer cette projection :

Ajout : ajout en fin de 622

« Nous faisons le constat de la mutation de l'activité de recherche et jusqu'à nos métiers au quotidien, mais trop souvent, ces contraintes ne sont pas toujours perçues politiquement. Le SNTRS doit porter l'inventaire des conséquences des politiques publiques sur nos activités quotidiennes autant que nos conditions de travail.

La réduction du plafond d'emploi illustre le rapport de force que les gouvernements imposent aux directions d'établissement. Nous devons porter avec plus de lisibilité les conséquences de cette réduction par exemple, sur la couverture des champs disciplinaires autant qu'interdisciplinaires tant d'un point de vue des recrutements de chercheurs que de leurs avancements.

Il en est de même pour les emplois ITA. La pression sur les postes est telle qu'il convient de s'interroger sur la mutation de nos métiers quand ils font l'objet de réorganisation au travers de plateforme mutualisée ou d'unité de service commun. Ces modèles éloignent les ITA des chercheurs et du cœur de l'activité de recherche. Cette déconnexion et les charges de travail conduisent à une standardisation de nos activités désinvestissant ainsi des champs de collaborations prolifiques entre les chercheurs et les ITA.

Les directions contribuent malheureusement à ces réorganisations contre leurs intérêts en espérant palier aux réductions de postes. Le positionnement pluri-catégoriel du SNTRS en fait un acteur majeur dans cette prise de conscience et des actions à conduire.

Ces modèles d'organisation répondent à l'impératif de formatage de l'emploi pour les capitalistes, alliant standardisation, interchangeabilité et taylorisation visant à exalter la « performance ». »

Section SNR

Lignes 642/643 : *Remarque* : Nous demandons l'attention de la commission des amendements sur cette revendication et son objectif, « afin de développer un dialogue collégial affranchi de la hiérarchie ».

Les avis de la hiérarchie pour l'évaluation de la qualification des ingénieur-es et technicien-nes seraient-ils automatiquement à dénier ?

Dans quelle instance du SNTRS-CGT a été proposée cette revendication qui demande à être clarifiée ?

Section Paris

Nord :

Lignes 737 supprimer : Des mesures doivent favoriser le développement de l'emploi scientifique et technique en entreprise, notamment par le recrutement de docteurs et la reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives.

Nous demandons le remplacement des pôles de compétitivité par des pôles de coopération et de développement territorial. Il faut en revoir les objectifs, l'organisation, le mode de financement et leur fonctionnement pour privilégier l'accès des PME aux résultats de la recherche et encourager les grandes entreprises à la prise de risque en investissant dans des projets R&D avec les PME. La mise en place de pôles de coopération ne peut s'envisager que dans une co-construction avec les représentants des salariés, les territoires, l'environnement économique.

Section Lyon :

Lignes 746 et 747.

Dans la 1^e phrase du paragraphe, remplacer « nationalisation » par « socialisation », et rajouter en fin de phrase : « et qui ont un intérêt public, avec contrôle direct par les travailleurs et les usagers ».

Section Sorbonne Université :

*) I. 747: « Néanmoins, l'Etat employeur est comme d'autres employeurs, et n'applique pas toujours leurs droits aux travailleurs et travailleuses. »

Quel est le sens de cet amendement ? Est-ce juste une remarque ?

Section SNR

Ligne 761 : Préciser ou supprimer la phrase « En 2021 et 2022, plus de 90% des appels d'offres

hors santé ont été attribués à des importateurs, et en particulier la Chine. » Remarque : Appels d'offres de quoi ? Qu'est-ce qu'un appel d'offres hors santé ?

Section Paris

Nord :

Lignes 763-769 supprimer "À côté des coopérations avec les grandes entreprises, la recherche publique doit nouer des liens diversifiés avec le tissu industriel des PME. Le développement et la mise en place de nouvelles passerelles de transfert de connaissances, notamment avec les PME, doivent inciter à des collaborations avec les entreprises sur la base de la coopération et non de l'exploitation des deniers publics à des fins privées. Les EPST, sources directes de savoirs scientifiques et techniques pointus, doivent renforcer la transmission de ce capital professionnel en accueillant des apprenti-es dans de bonnes conditions d'encadrement sans se substituer à l'enseignement public professionnel et sans suppléer les carences d'emploi des organismes."

Section SNR

Ligne 768 : supprimer et remplacer par « ce capital professionnel » leur expérience professionnelle

Remarque : capital professionnel ressemble à une importation du vocabulaire de l'économie capitaliste.

Section Paris

Nord :

Ligne 778-780 Le SNTRS-CGT affirme que la recherche scientifique ne peut à elle seule être en mesure de résoudre les problèmes majeurs que soulèvent les changements climatiques. Cependant, elle peut y apporter un éclairage et une contribution substantiels aux problèmes majeurs que soulèvent les changements climatiques ; elle doit pouvoir travailler sans entrave.

Section Orsay :

Ligne 779 (§ III. 10) : Remplacer « changements climatiques » par « crises écologiques ».

Section Sorbonne Université :

L.780: « tout en faisant attention à ne pas polluer inutilement (renouveler du matériel juste pour écluser des crédits non reportables). »

Section Alpes

Amendement :

L. 797 : remplacer « des grands phénomènes liés à notre écosystème » par « des phénomènes naturels et sociétaux »

Section SNR

Ligne 812 : *supprimer et remplacer par* « en particulier en supprimant tous **en ce qui concerne** les freins administratifs... »

Remarque : Il paraît difficile de considérer que les scientifiques sont au-dessus des lois ... par contre ils pourraient avoir des dérogations pour faciliter leurs démarches.

Section Alpes

Modification :

L. 822 : à « palestiniennes et ukrainiennes », ajouter « syriennes »

Section ESPCI :

Modification ligne 825 : **Expliciter BDS (Boycott, désinvestissement, sanction)**

Et rajouter à la suite : notamment le boycott académique de toute coopération officielle avec des universités et organismes de recherche impliqués dans la colonisation, le génocide et/ou l'apartheid en Palestine historique

Section CAEN :

Ligne 828 : Ajouter Argentine à l'énumération des pays

Section ESPCI :

Création d'une ligne 829 bis :

Sur un autre plan, nous exigeons l'arrêt d'envoi d'armes au gouvernement israélien par la France afin d'aboutir au cessez le feu durable.

Section SNR

Chapitre IV

Remarque : Constat a été fait que ce chapitre IV est mal construit, mais nous laissons à d'autres le soin d'y mettre de l'ordre, par exemple en regroupant d'une part les paragraphes qui traitent des relations du SNTRS-CGT avec les instances nationales et régionales de la CGT, et d'autre part ceux traitant des relations avec les organisations syndicales non affiliées à la CGT. Ces déplacements de paragraphes sont difficiles à proposer sous forme d'amendements, cependant, quelques tentatives ci-dessous.

Lignes 835/836 : *supprimer les 2 phrases* « Mieux s'investir ... nécessité. ».

Remarque : Pour les non-initiés il y a trop de sous-entendus dans cette phrase qui se veut introductive. Ligne 852 : *ajouter* **FERC-CGT**

Section Côte d'Azur

Ligne 854 : **ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Section Lille

Ligne 854 : Ajouter entre la ligne 854 et 855 : « Il doit être porté au sein de chaque syndicat, un débat sur un potentiel rapprochement entre le SNTRS-CGT et la FERC Sup. Le SNTRS-CGT s'engage dans ces réflexions via ses sections régionales. » 4. Dans la partie IV-2-7-c.

Section SNR

Ligne 855/856 : *déplacer cette phrase hors sujet en fin de ligne 844* « Le collectif confédéral ... domaine. »

Remarque : Cette phrase traite des relations du SNTRS avec la CGT qui se trouve en 1-1.

Lignes 856/859 : *déplacer les 3 phrases hors sujet* « Les relations avec les UL et les UD ... sur notre secteur »

Proposition : créer une subdivision **1-7 d : Les relations avec les Unions départementales et locales de la CGT** pour y mettre ces 3 phrases.

Remarque : Les relations du SNTRS-CGT avec les UD et les UL méritent bien un paragraphe. Ces instances souvent méconnues des actifs prennent de l'importance pour les syndiqués à la retraite, surtout si ils ou elles ne peuvent plus retourner sur leur ancien lieu de travail.

Section Orsay :

Ligne 856 à 859 (§ IV. 1-2) : Mettre les phrases de celle commençant par « Les relations avec les Unions Locales » jusqu'à la fin du paragraphe dans un nouveau sous-chapitre avec un intitulé du genre « Lien entre le SNTRS-CGT et les syndicats géographiques locaux ».

Section Orléans Poitiers :

ligne 854 du document d'orientation, ajouter après « au niveau du ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation » :

« Dans la fédération, le SNTRS-CGT s'attachera à travailler plus étroitement avec les autres organisations CGT de l'ESR : Fercsup-CGT, CGT INRAE, CGT CROUS. Dans un premier temps, en raison du grand nombre de sujets en commun, le SNTRS-CGT invitera régulièrement des membres de la Fercsup-CGT et de la CGT INRAE à nos Commission exécutives. La possibilité de réunir nos instances conjointement sera envisagée, avec la réunion en amont d'un groupe de travail pour préparer les sujets et l'ordre du jour commun. Le syndicat s'appliquera à développer le travail en commun ; par exemple en favorisant des expressions communes autant que possible. Elle sera attentive à éviter les tâches en doublon lorsque les points de convergence existent. »

Section Orléans Poitiers

lignes 855 à 859 du document d'orientation : supprimer de « Le collectif confédéral recherche... » à « ... Les UD et les UL sont aussi demandeuses d'information sur nos secteurs » et ajouter à la fin du paragraphe 1.1 :

« Le collectif confédéral ETAP, auquel participe le SNTRS-CGT, est le lieu de coordination et de l'expression de la CGT dans ce domaine.

Aujourd'hui environ la moitié des salarié.es travaillent dans des TPE ou PME, souvent sans représentation syndicale. Ils se mobilisent malgré tout, comme à

l'occasion de la lutte contre la réforme des retraites en 2023. C'est le rôle des unions locales (UL) et unions départementales (UD) d'organiser l'intervention en direction de ces salarié.es. Elles jouent aussi le rôle de coordination de l'action de la CGT au plan géographique. Elles peuvent fournir un appui aux syndicats, notamment au plan de la formation, de l'aide juridique et de la logistique. Or ces structures n'ont comme moyens syndicaux que ceux que les syndicats veulent bien leur donner. C'est pourquoi le SNTRS-CGT continuera de s'investir dans les UD et UL, avec les moyens syndicaux nécessaires. »

Section Sorbonne Université :

I. 856 à 859: Déplacer après I. 932 et changer le titre en ôtant « de l'ESR »

Avant I. 860: un nouveau paragraphe « Les relations avec les autres organisations CGT de l'ESR au niveau national »

« Dans la fédération, le SNTRS-CGT s'attachera à travailler plus étroitement avec les autres organisations CGT de l'ESR : Fercsup-CGT, CGT INRAE, CGT CROUS. Dans un premier temps, en raison du grand nombre de sujets en commun, le SNTRS-CGT proposera à la Fercsup et à la cgt inrae d'inviter/de mandater régulièrement des membres à nos Commission exécutives. La possibilité de réunir nos instances conjointement sera envisagée, avec la réunion en amont d'un groupe de travail pour préparer les sujets et l'ordre du jour commun. Le syndicat s'appliquera à développer le travail en commun ; par exemple en favorisant des expressions communes autant que possible. Elle sera attentive à éviter les tâches en doublon lorsque les points de convergence existent. »

Section Alpes

Amendement :

L. 860 : avant cette sous-partie, ajouter une sous-partie :

« 1. 2 bis Les relations avec les syndicats FERC SUP

Les syndicats Ferc Sup et leur Union nationale sont les syndicats les plus proches du SNTRS CGT, par le personnel de nos champs d'actions syndicaux et nos revendications.

Les relations entre la CE du SNTRS CGT et du bureau de l'Union Nationale FERC Sup doivent être renforcées. »

Section SNR

Ligne 868 : ajouter UFSE-CGT

Lignes 875/876 : *déplacer cette phrase hors sujet en fin de ligne 867* « Nous devons également tisser ... organismes »

Ligne 877 : ajouter 1-5. Rapprochement entre la CGT et la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section Côte d'Azur

Ligne 877 : 1-5.

Section Paris

Nord :

Ligne 878, ajouter avant « La question d'un rapprochement fait l'objet... »

Localement, comme nationalement, nous travaillons en intersyndicale avec les camarades de la FSU pour défendre des revendications communes. Dans un contexte politique particulièrement inquiétant, du point de vue des restrictions des libertés et de la casse des services publics, dans la recherche et dans d'autres secteurs, la question d'un rapprochement... »

Section Inserm

Texte d'origine (lignes 877-878-879-880) :

Rapprochement CGT-FSU

La question d'un rapprochement entre la CGT et la FSU fait l'objet de réflexions au sein de chaque structure de la CGT mais aussi avec la FSU. Le SNTRS-CGT est engagé dans ces réflexions via la FERC, l'UFSE et au niveau de son champ de syndicalisation avec le SNCS FSU

Ajouter :

Le SNTRS-CGT créera toutes les conditions pour favoriser des listes communes avec le SNCS-FSU pour les prochaines élections dans les EPST où les 2 syndicats sont présents.

Section Alpes

Amendement :

L. 879 : remplacer « Le SNTRS-CGT est engagé dans ces réflexions via la FERC, l'UFSE et au niveau de son champ de syndicalisation avec le SNCS FSU. » par « Pour le SNTRS CGT, il est temps de clarifier le paysage syndical, de dépasser les désaccords mineurs et de gagner en efficacité pour voir aboutir nos revendications communes. » **Amendement :**

L. 880 : A la fin du paragraphe, ajouter « A terme, une réflexion similaire devra être menée avec nos camarades de SUD-Solidaires. »

Section Midi Pyrénées :

- *Partie IV - « 1-5 Rapprochement CGT-FSU » : page 23*

Insérer après la ligne 880 « *La Commission Exécutive engagera les sections à débattre de ce thème* ».

Section Côte d'Azur

Ligne 918 : organiser des visioconférences,

Ligne 920-1 : d'office à tout-e nouvel-le adhérent-e

Section Alpes

Modification :

L. 933 : après « syndicats CGT de l'ESR locaux » ajouter « notamment les syndicats FERC Sup »

Section Orsay :

Ligne 933 (§ IV. 1-7. c) : À la fin de la première phrase, ajouter « , en particulier avec la FERCsup dans le cas des unités mixtes ».

Section Paris

Nord :

Après la ligne 960 (et avant le point b) ajouter :

L'organisation de l'enseignement supérieur se reconfigure autour d'une logique qui met au premier plan le site géographique où travaillent des personnels de plusieurs organisations (universités, ONR, agences de recherche). La dispersion des personnels des universités et ONR sur plusieurs sites fait que, pour beaucoup de travailleur·ses, l'échelle pertinente de mobilisation est davantage le laboratoire ou un campus réunissant un grand nombre d'institutions que l'établissement employeur. **Le SNTRS doit proposer de syndiquer des personnels qui dépendent d'autres établissements que les seuls ONR.**

Les différentes atteintes au statut de fonctionnaires passées et futures posent avec acuité la question de la syndicalisation des précaires : mobiliser largement dans pour la défense l'intensification et l'extension du statut de fonctionnaire titulaire passe par la capacité à mobiliser différents statuts. Proposer des cotisations forfaitaires annuelles permet de faciliter la mobilisations des travailleur·ses précaires dont les mobilisations étaient jusqu'alors cantonnés à des collectifs plus ou moins permanents qui se heurtent souvent à la mobilité géographique et l'intermittence dans l'emploi de ses membres.

Section Alpes

Amendement :

L. 1045 : après le titre, comme introduction, ajouter « Depuis le premier mandat de Donald Trump aux Etats Unis, la tendance de diffusion des idées tend vers la simplification à l'extrême de ces dernières, à la diffusion d'informations erronées ou de phrases-choc. Une des missions que se donne le SNTRS CGT est d'expliquer, quitte à recomplexifier des notions, et diffuser nos idées et analyses. »

Section Paris

Nord :

Lignes 1044-1070, modifier le titre :

2-1. La communication : la base pour informer les travailleurs et travailleuses de la recherche

Ligne 1045, ajouter après le titre :

Si l'utilisation des outils informatique est importante pour l'organisation des sections comme la visibilité du syndicat, nous nous devons de développer et maintenir des contacts directs avec les personnels sur leurs lieux de travail. Nous devons disposer d'un temps conséquent d'intervention et de débat dans les journées des nouveaux et nouvelles entrant-es." qui remplacer et amende les 3 lignes de 1060 à 1062. Ligne 1046, remplacer : "a. Les outils de communication informatique" par "a. **Communication interne**"

Lignes 1047-1053, supprimer :

la partie sur le site web sera développée dans le point suivant "communication externe" : "La visibilité du syndicat est maintenant bien établie avec le site web. Une nouvelle version du site, plus moderne plus interactive, est en cours de finition. La mise en ligne du nouveau site est espérée pour le congrès 2024." Ligne 1049, ajouter après « Les échanges internes au syndicat se font par des listes de diffusion thématiques. » : L'intranet devrait être mieux utilisé. La visioconférence est un outil pour permettre un travail collectif sans contrainte géographique. "

Un Cloud est déployé au niveau du syndicat Ligne 1051-1053, supprimer :

Nous devons également réfléchir à notre visibilité sur les réseaux sociaux, ce qui implique des militant.es ayant la capacité de suivre et d'administrer nos communications sur ces réseaux sociaux." la question des réseaux sociaux sera traitée dans le point suivant dans la communication externe.

Ligne 1050 après "Un cloud est déployé au niveau du syndicat", ajouter :

le SNTRS préconise de ne pas se reposer sur les outils mis à disposition par l'organisme employeur pour la visioconférence (pourra par exemple être utilisé Jitsi Meet). Avec la généralisation du télétravail dans certains secteurs, le distanciel donne plus de flexibilité aux réunions de section et facilite le travail collectif à distance."

Ligne 1059 remplacer : "c. S'afficher : affichage, tracts, drapeaux, communications à la presse..." par "c.

Communication externe"

Section SNR

Ligne 1059 : ~~supprimer et remplacer par~~ **c. S'afficher Visibilité du SNTRS-CGT** :

Section Paris

Nord :

Ligne 1060 : supprimer

L'utilisation des outils informatiques ne doit être qu'un complément aux contacts directs avec les personnels sur leurs lieux de travail. Nous devons disposer d'un temps conséquent d'intervention et de débat dans les journées des nouveaux et nouvelles entrant.es." ce passage a été remonté et amendé.

Ligne 1060 ajouter :

Avec la modernisation du site à l'échéance du congrès 2024, le syndicat sera plus visible.

Une charte graphique doit être créée et mise à disposition sur le site internet pour faciliter la création et la mutualisation de supports de communications, et participer à faire connaître le syndicat grâce à une identité graphique bien définie."

Cette charte existe elle a été créée lors de la création du nouveau site web du SNTRS-CGT

Ajouter : "Nous devons également réfléchir à notre visibilité sur les réseaux sociaux, ce qui implique des militant.es ayant la capacité de suivre et d'administrer nos communications sur ces réseaux sociaux." qui était présent dans le point "a) Les outils de communication informatique"

Ajouter : " Des pages du SNTRS sur les principaux réseaux sociaux peuvent être un moyen de diffuser largement certaines publications, informer sur les réformes de l'ESR, mais aussi les événements et appels à manifestation du syndicat. La gestion des réseaux sociaux fera l'objet d'un mandat d'une durée à déterminer. "

Ligne 1064, ajouter après "champ de syndicalisation" :

, faire connaître nos revendications et permettre aux personnels de connaître et faire valoir leurs droits." Lignes 1064-1070, supprimer :

Nous devons faire connaître le plus largement possible nos analyses, prises de position, nos actions et nos revendications au sein de nos établissements et à tous les niveaux. Souvent, les personnels précaires ne connaissent pas leurs droits et

manquent d'informations. Le groupe de travail sur les non titulaires remédie en partie à cette diffusion d'informations. Ce GT doit continuer à alimenter le syndicat de propositions de communications mais aussi d'initiatives (webinaires dédiés par exemple). Dans le cadre de l'information syndicale, il est important que le SNTRS-CGT s'adresse à ces agent-es. *[Ce que donne la partie communication finale avec tous les amendements :*

2.1. La communication

Si l'utilisation des outils informatique est importante pour l'organisation des sections comme la visibilité du syndicat, nous nous devons de développer et maintenir des contacts directs avec les personnels sur leurs lieux de travail. Nous devons disposer d'un temps conséquent d'intervention et de débat dans les journées des nouveaux et nouvelles entrant-es. a. Communication interne

Les échanges internes au syndicat se font par des listes de diffusion thématiques. L'intranet sert en priorité à organiser les formations, mettre à dispositions les documents pour les congrès, mutualiser les travaux des groupes de travail

*Un Cloud est déployé au niveau du syndicat, le **SNTRS préconise de ne pas se reposer sur les outils mis à disposition par l'organisme employeur** pour la visioconférence (pourra par exemple être utilisé Jitsi Meet). Avec la généralisation du télétravail dans certains secteurs, le distanciel donne plus de flexibilité aux réunions de section et facilite le travail collectif à distance.* b. Les publications

À travers les publications du SNTRS-CGT (le BRS, les En Bref et le SNTRS-info) le syndicat possède des instruments structurants pour communiquer sur ses analyses, ses actions. La lettre SNTRS-info devra regrouper tous les comptes rendus des sections syndicales d'organismes du SNTRS-CGT pour une meilleure visibilité des problématiques de chacun. c. Visibilité et communication externe

Avec la modernisation du site à l'échéance du congrès 2024, le syndicat sera plus visible.

Une charte graphique doit être créée et mise à disposition sur le site internet pour faciliter la création et la mutualisation de supports de communications, et participer à faire connaître le syndicat grâce à une identité graphique bien définie.

Nous devons également réfléchir à notre visibilité sur les réseaux sociaux, ce qui implique des militant.es ayant la capacité de suivre et d'administrer nos communications sur ces réseaux sociaux. Des pages du SNTRS sur les principaux réseaux sociaux peuvent être un moyen de diffuser largement certaines publications, informer sur les réformes de l'ESR, mais aussi les événements et appels à manifestation du syndicats. La gestion des réseaux sociaux fera l'objet d'un mandat d'une durée à déterminer.

Nous devons développer les contacts avec les médias. L'expression syndicale doit être une préoccupation constante si nous souhaitons élargir notre champ de syndicalisation, faire connaître nos revendications et permettre aux personnels de connaître et faire valoir leurs droits.]

Section Midi Pyrénées :

Partie IV - « 2-4. Santé au travail, sécurité et conditions de travail » : page 27 - Ligne 1083 Remplacer la phrase « La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous. » par :

« La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous et à toutes. Ce n'est pas le cas : il n'y a pas suffisamment de prévention de la santé au travail alors que

celle-ci est déterminante pour le respect de ce droit à la santé pour les personnes qui travaillent et leurs proches.

Sans prétendre à l'exhaustivité, relevons deux attaques actuelles à notre droit fondamental à vivre en bonne santé : la pandémie de covid-19 et les risques socio-organisationnels. »

Partie IV - « 2-4. Santé au travail, sécurité et conditions de travail » : page 27 - Lignes 1084-1085 Reformuler « Le travail permet l'autonomie et le lien social, il contribue à l'épanouissement de chacune. » comme suit :

« Le travail devrait permettre l'autonomie et le lien social, il peut contribuer à l'épanouissement de chacune. »

Section Orsay :

Ligne 1084 (§ IV. 2-4) : Reformuler la dernière phrase du premier paragraphe en « Idéalement, le travail devrait permettre l'autonomie et le lien social, et devrait contribuer à l'épanouissement [...] ».

Section SNR

Lignes 1104/1105 : *supprimer et ajouter* « ... sont les instances ~~majeures~~ qui ~~doivent rester~~ **créées en 2022 pour soi-disant remplacer les CHSCT. Elles doivent conserver les prérogatives des CHSCT** dans le domaine de la prévention... »

Section CAEN :

Ligne 1116 : Ajouter « Le SNTRS-CGT demandera la restauration des CHSCT » **Section Alpes**

Modification :

L. 1129 : après « agressions » ajouter « ou discriminations »

Modification :

L. 1129 : remplacer « victimes d'agression » par « victimes »

Amendement :

L. 1131 : après « croyances religieuses » ajouter « ou identité de genre »

Amendement :

L. 1131 : remplacer « préférences sexuelles » par « orientations sexuelles »

Section Sorbonne Université :

I. 1131: « s'oppose au validisme et soutient les agents handicapés. Le validisme est un système d'oppression théorisé dans les années 2000 qui opprime et marginalise les personnes en situation de handicap. Dans un contexte de méritocratie et de libéralisme économique insensé, les personnes handicapés sont souvent traitées de manière défavorable ou négative car elles s'intègrent moins à un monde du travail de plus en plus difficile. »

Section Lille

Lignes 1130 à 1133 : Remplacer le paragraphe « Le syndicats s'oppose aussi [...] tout propos à connotation sexiste » par : « Le syndicat s'oppose aussi à toutes formes de discrimination qu'elles soient sur la base de l'origine, la croyance religieuse, la préférence sexuelle ou l'identité de genre. Nous sensibiliserons nos élu-

es dans les différentes instances pour qu'ils soient vigilant-es. Cette lutte passe aussi par la lutte en interne. Nous travaillerons au sein du SNTRS-CGT à identifier et lutter contre toutes forme de discrimination à l'intérieur du syndicat comme à l'extérieur. » → Simplification et ajout de la discrimination sur la base de l'identité de genre ainsi que de la mention de la lutte contre les discrimination en interne.

Section Côte d'Azur

Ligne 1132 : bannir tout

Ligne 1134 : pour que soit appliquée l'égalité

Ligne 1175 : à être présent dans les

Page 30 : ONR : Organisme national de recherche

Section Midi Pyrénées :

Partie IV - « 3 Conclusion » : page 29 - Lignes 1189 à 1191

Remplacer de « *Nous exigeons d'aller...* » à « *...la politique scientifique des organismes.* » par :

« Pour faire avancer nos revendications, construisons un syndicalisme de combat en diffusant nos propositions auprès des travailleurs des organismes de recherche pour qu'ils déterminent eux-mêmes leur politique scientifique. Nous placerons ainsi nos luttes dans la perspective de nouvelles avancées. »

Partie IV - « 3 Conclusion » : page 29 - Lignes 1194-1195

Remplacer « *Nos représentant-es doivent porter nos revendications dans toutes les instances de dialogue social.* » par :

« Nos représentant-es doivent porter nos revendications dans toutes les instances de l'organisme, sans illusion d'un prétendu dialogue social. »